

## **4 FOIS SANS FRAIS**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **1. Champs d'application**

Les présentes Conditions Générales (ci-après les «CG») s'appliquent au paiement en plusieurs fois de biens ou de prestations de services d'un montant supérieur à 150 Euros (ci-après le «Contrat») auprès de Distributeurs Agrées, d'Agents Distributeurs et de Réparateurs Agrées membres des réseaux du Groupe Volkswagen en France

Le Contrat est réservé aux titulaires d'une carte bancaire émise en France en cours de validité au jour de la souscription du Contrat et expirant après la date de la dernière échéance due au titre du Contrat (ci-après le ou les « Client(s) »).

Le Contrat est composé des présentes CG, d'un dossier de paiement signé par le Client et d'un ticket récapitulatif portant la mention « Paiement Fractionné » édité en double exemplaires par l'équipement électronique (ci-après le « Ticket ») également signé par le Client.

#### **2. Modalités et Conditions de Paiement**

Le paiement dans le cadre du Contrat (ci-après «l'Opération») peut être réalisé en 2, 3 ou 4 fois dans les conditions et selon les modalités telles que suit:

- Un premier paiement par carte bancaire est effectué par le Client le jour de la signature du Contrat. Ce paiement est égal ou supérieur au montant total des biens ou des services achetés divisé par le nombre d'échéances accepté et retenu par Volkswagen Bank en sa qualité de créancier.

Ce paiement est soumis aux conditions d'utilisation applicables à la carte bancaire du Client ainsi qu'aux règles et procédures en vigueur chez les Distributeurs Agrées, les Agents Distributeurs et les Réparateurs Agrées membres des réseaux du Groupe Volkswagen en France.

- Le Ticket est édité en double exemplaire par l'équipement électronique. Un exemplaire est soumis à la signature du Client et conservé par le Distributeurs Agrée, l'Agent Distributeur ou le Réparateur Agrée membre du réseau du Groupe Volkswagen en France et un exemplaire est remis au Client.
- En fonction du nombre d'échéances accepté par Volkswagen Bank en sa qualité de créancier, une ou plusieurs opérations de paiement par carte bancaire dites de vente à distance, sont émises respectivement à J + 30 et/ou J + 60 et/ou J+90, J étant le jour de signature du Contrat et étant entendu que l'ensemble de l'Opération doit impérativement s'inscrire dans une durée inférieure ou égale à 90 jours.

#### **3. Engagements du Client**

Le Client reconnaît et certifie avoir donné de son plein gré toutes les informations et tous les documents nécessaires à l'exécution du Contrat et au traitement de l'Opération.

Le Client garantit que toutes les informations et tous les documents transmis par ses soins dans le cadre du Contrat sont réels, corrects, complets et exacts.

Le Client reconnaît être informé que ces informations ne seront utilisées que dans le cadre du Contrat.

Le Client reconnaît être informé que les échéances dues au titre du Contrat (J+ 30 et/ou 60 et/ou 90) sont prélevées sous le couvert d'une opération carte bancaire dite de vente à distance, dont le libellé sera « 4 fois sans frais ».

Le Client s'engage à ne pas s'opposer de quelque manière que ce soit à la bonne réalisation de l'Opération par le biais, notamment, de sa banque.

Le Client s'engage expressément et irrévocablement à ce que le compte adossé à la carte bancaire utilisée pour l'exécution du Contrat soit suffisamment et préalablement provisionné pour chacune des dates d'échéances mentionnées sur le Ticket.

Le Client reconnaît être entré en relation avec Volkswagen Bank par l'intermédiaire d'un Distributeur Agréé, d'un Agent Distributeur ou d'un Réparateur Agréé membre du réseau du Groupe Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Seat ou Skoda en France.

Le Client autorise en conséquence Volkswagen Bank à communiquer à ce Distributeur Agréé, cet Agent Distributeur ou ce Réparateur Agréé, à toutes sociétés du Groupe Volkswagen ainsi qu'aux prestataires de services dont la liste pourra lui être communiquée sur simple demande, toutes les informations le concernant à savoir, les informations nominatives et toute information relative au Contrat et à son fonctionnement. Il déclare en conséquence renoncer expressément au secret bancaire en faveur de ce Distributeur Agréé, de cet Agent Distributeur ou ce Réparateur Agréé, de toutes sociétés du Groupe Volkswagen ainsi que des prestataires de services. Il peut à tout moment révoquer cette levée du secret bancaire en notifiant cette révocation à Volkswagen Bank 11 Avenue de Boursonne – BP 61 – 02601 Villers-Cotterêts Cedex.

Le Client reconnaît avoir communiqué lors de l'établissement du Contrat son choix d'acceptation ou de refus de réception d'offres commerciales de Volkswagen Bank par voie électronique.

#### **4. Exécution du Contrat - Incidents de paiement**

Toute opération rejetée pourra être ré-émise.

Volkswagen Bank se réserve le droit de fixer de manière unilatérale du nombre de ré-émissions accordée au Client.

Tout manquement à l'une quelconque des dispositions du Contrat, notamment le non-paiement d'une seule échéance à la date convenue ou toute déclaration fautive ou inexacte de la part du Client relative notamment à son état civil, ses coordonnées bancaires, entraînera de plein droit pour Volkswagen Bank l'exigibilité immédiate du solde des sommes restant dues au titre du Contrat, qui pourront porter intérêts au taux légal à compter de la date de mise en demeure envoyée par Volkswagen Bank.

En cas de non-paiement, Volkswagen Bank en sa qualité de créancier, se réserve le droit après simple mise en demeure de payer demeurée infructueuse pendant huit (8) jours, d'engager une procédure de recouvrement à l'encontre du Client.

#### **5. Service relations clientèle**

En cas de réclamation, le Client peut s'adresser au Service Relations Clientèle de Volkswagen Bank par voie postale à l'adresse suivante:

11 avenue de Boursonne - BP 61 - 02601 Villers-Cotterêts Cedex,

ou par voie téléphonique au numéro suivant :

03 23 73 74 46 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

#### **6. Attribution de compétence**

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du Contrat sera soumis à la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris.

#### **7. Informatique, Fichiers et libertés et Secret Bancaire**

Les informations personnelles communiquées par le Client sont nécessaires pour l'exécution du Contrat. Elles donneront lieu, de la part de Volkswagen Bank, à des traitements informatisés à des fins d'étude, de gestion, et de recouvrement voire, le cas échéant, des actions commerciales de Volkswagen Bank. Si le Client accepte de recevoir des offres de Volkswagen Bank à des fins commerciales, par courrier électronique (ou e-mail), ces informations pourront faire l'objet, sauf en cas d'opposition de la part du Client, d'une transmission à toutes sociétés du Groupe Volkswagen ainsi qu'aux prestataires de services dont la liste pourra être communiquée sur simple demande. Toute déclaration irrégulière peut faire l'objet d'un traitement de la sorte. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant auprès de Volkswagen Bank - 11 avenue de Boursonne - BP 61 - 02601 Villers-Cotterêts Cedex.

Volkswagen Bank



Dirk PANS et Jörg THIELEMANN  
Directeurs de la succursale France